



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

Doc. 1053
22 janvier 2024
Usage réservé au Comité

L'ORDRE DU JOUR

339^e session

(Strasbourg, 22 - 26 janvier 2024)

Document établi par le Secrétariat

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions d'intérêt général
4. Examen des Notes de la 338^e session
5. Réclamations collectives
6. a) Adoption des Conclusions 2023 de la Charte révisée et des conclusions XXII-4 (2023) de la Charte de 1961
b) Adoption des Constats 2023
7. Procédure sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961)
8. Méthodologie pour l'examen des rapports ad hoc en 2024, y compris la répartition des responsabilités des rapporteurs
9. Préparation de la conférence de haut niveau de Vilnius, 3-4 juillet 2024
10. Échange de vues avec le Comité des droits de l'enfant des Nations unies
11. Séance de questions-réponses sur les règles financières et les indemnités des membres du Comité